



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 290-26 sur l'occupation du domaine public

Lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026, le Conseil a adopté le règlement no 290-26 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de juin 2026.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière